



Pourquoi nous estimons que le CTR du 30 janvier ne peut être celui de la consultation

Le Direccte Centre réunit le CTR le 30 janvier 2014 en vue de le consulter sur « son » projet de schéma régional dans le cadre plus général de la réforme « ministère fort ».

Nous constatons :

- **1 L'absence de prise en compte de l'impact prévisionnel sur les conditions de travail**
Cf consultation du CHSCT de la Direccte avec comme seul document celui du CTR et absence de prise en compte de la demande d'expertise pourtant dument argumentée et votée majoritairement. Le CTR a besoin pour se prononcer en connaissance de cause de l'avis du CHSCT et nous demandons expressément à ce qu'il nous soit communiqué.
- **2 Que dans la réforme Sapin il y a l'Emploi et le Travail, mais pas traitées au même rythme :**
Pour l'emploi, le rythme des travaux est un diagnostic pour janvier 2014 et une poursuite de la réflexion sur l'organisation et l'animation pour juin 2014, tant sont grandes les incertitudes liées à la décentralisation notamment.
Pour le travail, pas de diagnostic mais il est urgent pour le Ministère de modifier l'organisation !!
Il ne peut donc y avoir consultation unique sur un projet aussi peu stabilisé
- **3 Pour le travail,**
 - ✓ **La « réforme Sapin » comprend 2 volets :**
 - **l'un de renforcement des pouvoirs de l'inspection et l'amélioration des moyens de l'effectivité du droit .**Nous sommes pour, c'est pourquoi nous nous sommes abstenu en CTM et nous intervenons auprès des parlementaires pour en améliorer l'efficacité par la préservation de l'indépendance des agents de contrôle.
 - **L'autre volet c'est la réforme organisationnelles de l'inspection que nous refusons** parce qu'elle vise à corseter l'action de l'inspection du travail, à réduire l'autonomie des agents de contrôle et à détourner du traitement des demandes des salariés , Nous la refusons car 'elle n'apporte que des réponses négatives (suppression des ARM) ou insuffisante au fort besoin d'appui exprimé lors des consultations, qu'un ministère plus fort ce n'est pas un ministère qui réduit le nombre d'agent de contrôle en section se
 - ✓ **Nous avons des désaccords avec la réorganisation dans ses objectifs et ses modalités :**

Oui l'IT a besoin de travailler plus collectivement mais pas sûr que ça se fasse par le renforcement de la ligne hiérarchique.

4 Nous avons beaucoup à dire sur la consultation –concertation :

Des formes de consultation très hétérogènes selon les UT (le 41 notamment) ou avec une prise en compte très limitée (comme dans le 45)

- **Les formes de concertations n'ont pas vraiment permis d'avancer sur les questions pourtant identifiées :**
 - rôle et limite des RUC,
 - question de la charge de travail pour les IT qui continueront d'assurer les décisions administratives des établissements de plus 50 suivis ou non par les CT + les entreprises de + 50 qu'une partie des CT continuera de ne pas suivre
 - question de la déstabilisation de l'organisation sur 3 à 10 ans
- Le plan de transformation d'emploi sur 3 ans ne concernera que 540 CT sur 1480 en section et 3400 dans le Ministère, sans réponse sur le devenir de ceux qui ne voudrons ou ne pourront pas le passer.

Ces quelques observations aujourd'hui ne font que marquer le caractère assez formel de votre demande de consultation, le schéma ne devenant définitif que s'il correspond aux souhaits de la DGT.